

Enseignement professionnel : La refondation n'est pas au rendez-vous ! Vigilance et mobilisation des personnels

L'actualité de la voie professionnelle est particulièrement chargée en cette période. Les répercussions de la généralisation du bac-pro 3 ans, imposée en 2009 contre l'avis d'une majorité des personnels sont aujourd'hui tellement lourdes que les sentiments exprimés par les personnels se partagent entre révolte et abattement.

Les élèves et les personnels payent au prix fort, le poids de cette réforme. Après 3 ans de mise en place, nous constatons tous les ravages de cette politique. Une politique qui s'est inscrite dans le cadre d'une réduction drastique de l'emploi public et de la RGPP depuis 5 ans.

Tout cela se met en place et s'accompagne d'une volonté gouvernementale de poursuivre la régionalisation de la formation professionnelle au sens large, enseignement initial, sous statut scolaire ou sous statut apprentissage, formation continue, orientation. . . , qui se matérialise également aujourd'hui par la relance du lycée des métiers qui reste un instrument au service de cette politique et donne le cadre pour l'existence d'une mixité des publics dans les établissements et classes.

L'acte III de la décentralisation (qui devrait être mis en œuvre au printemps 2013) aura aussi pour objectif de sanctionner cette volonté politique. Le développement de l'apprentissage, dont les régions ont déjà la maîtrise totale de la carte des formations, reste toujours l'objectif de l'Etat comme celui des Régions. S'il y a une légère inflexion des ambitions affichées (augmentation de 420 000 à 500 000 apprentis au lieu de 800 000), c'est surtout parce que l'objectif alors avancé par Sarkozy, était inatteignable en période de crise économique.

Le nouveau ministre de l'Education veut développer l'apprentissage au sein même des LP. Cela a été réaffirmé lors de l'audience que la CGT-Éduc'action a eu avec le 27 novembre avec le cabinet de Vincent Peillon.

La CGT-Éduc'action a clairement défendu son refus de toute régionalisation de l'enseignement professionnel.

L'arrivée d'un nouveau ministre ne traduit aucun changement en ce qui concerne les réformes structurelles de la voie professionnelle, ni en ce qui concerne les objectifs de décentralisation.

Nos Carrières

La CAPA **d'avancement d'échelon** pour les PLP aura lieu le 13 décembre, celles pour les CPE et pour les PEPS le 11 décembre.

La CCP **d'avancement d'échelon** des CDI et MA aura lieu le **4 décembre 2012.**

Pour le suivi de votre dossier, <http://ick.li/abvsxa>

Pour les collègues stagiaires et candidat-e-s à mutation interacadémique. Pensez à faire suivre votre dossier par les élu-e-s CGT.

Toutes les infos ici
<http://ick.li/89ADWf>

La réforme du bac pro en 3 ans est maintenue, et même amplifiée par certains aspects, comme sur la question des stages en entreprise.

Les propositions actuelles du ministère

Après les ateliers de la "refondation" et les premières "négociations", le nouveau ministre a fait des 1ères propositions pour la voie pro qui devraient se retrouver dans la loi d'orientation :

- Diversification des parcours avec un parcours pour le bac pro en 4 ans.
- Diminution des CCF, moitié moins, et mise en place d'un contrôle continu (a priori du type du DNB en 3e de collège).
- Augmentation de la durée de stage qui passerait de 22 à 24 semaines.
- Possibilité pour les élèves n'ayant pas obtenu la certification intermédiaire ou désirant poursuivre en BTS de réduire cette période de 3 semaines pendant l'année terminale, soit ramener les PFMP à 21 semaines pour ces élèves.
- Augmentation de 10 % du nombre d'apprentis dans l'enseignement public. Il est aujourd'hui de 38 000.
- Possibilité d'examiner la mise en place d'une seconde de détermination champ production, champ tertiaire.

Soyons clairs, rien de tout cela ne nous va !

Si la loi d'orientation de l'école ne devrait pas enclencher la régionalisation de la carte des formations de la formation professionnelle, les menaces sont bien présentes. Le gouvernement suivant la stratégie du saucissonnage des réformes, tout se trouverait dans la loi sur l'acte 3 qui suivra. Par ailleurs, **le rapport Gallois dont s'inspire le gouvernement propose de modifier la « gouvernance » des établissements en faisant davantage entrer le patronat et les collectivités territoriales dans les CA.**

L'annonce d'un parcours en 4 ans, faite par le ministre, est de la poudre aux yeux. Il ne s'agit que de renforcer le dispositif déjà inscrit dans la réforme du bac pro 3 ans : CAP en 2 ans puis passerelle éventuelle vers le bac-pro à partir de la première. La seule annonce est un calibrage différent des entrées en CAP à l'issue de la 3^e, autour de 25 à 30 % au lieu des 20 % actuels. **Le ministre assure qu'il y aura la capacité d'accueil pour accueillir en 1^{ère} ces sortants de CAP**, mais quelles garanties sont données ? Dans quelles conditions ?

Comment va se faire l'orientation sortie 3^e ? Si l'on peut entendre que le CAP en 2 ans, suivi de 2 ans dans le bac-pro de la spécialité peut être une possibilité, pour certains élèves, cela n'est vrai que dans les spécialités où le CAP existe. Mais quand il n'y a plus de CAP depuis longtemps, comme le tertiaire administratif : aucune proposition ! Cela ne peut en rien répondre au constat d'échec des 25 % d'élèves qui quittent le bac pro en cours de cursus et n'obtiennent aucune qualification, même pas celle de niveau V.

Pour la validation des diplômes, la proposition du contrôle continu ne va pas arranger le caractère national des diplômes. Il n'est même pas certain que cela va alléger la charge de travail des collègues. La CGT-Educ'action s'est pronon-

cée contre l'organisation de CCF, dans toutes les disciplines, pour tous les diplômés. Elle a porté son exigence de remettre en place des épreuves terminales ponctuelles, indispensables à une reconnaissance nationale.

Sur la durée des PFMP : La proposition est inapplicable et n'a aucun sens. A moins que cela ne serve qu'à **déstabiliser encore plus la scolarité sous statut scolaire** en mettant une grande confusion entre les périodes au LP et celles dans l'entreprise si bien que l'alternance sous statut d'apprenti n'apparaîtrait plus alors que comme une variante d'autres rythmes d'alternance.

Les menaces sont fortes sur le temps de travail des enseignants. La CGT-Educ'action a rappelé sa revendication d'une réduction des PFMP à 16 semaines au lieu des 22 semaines actuelles.

Comme ailleurs. Les changements que nous voulons ne se feront qu'avec une intervention déterminée des personnels.

Une intersyndicale s'est réunie le 21 novembre, et a déterminé 3 axes d'intervention

-> contre la régionalisation et le transfert de la carte des formations, contre le développement de l'apprentissage, contre la mixité des publics et la mixité des parcours,

-> autour des questions de parcours en 4 ans et de durée de période de stage

-> sur la question de l'évaluation: CCF, contrôle continu, épreuves ponctuelles, oral de rattrapage.

L'intersyndicale va prochainement proposer des initiatives.

Dès à présent, la CGT-Educ'action s'oriente vers une mobilisation des personnels au moment de la discussion de la loi, et appelle les personnels à débattre, être vigilants et s'organiser dans l'action.

Refusons la dégradation de nos conditions de travail !

Le 1er trimestre a été l'occasion de nombreux incidents dans les établissements et notamment en LP qui ont amené les personnels à réagir en exerçant leur droit de retrait.

Avec l'intersyndicale académique, la CGT-Educ'action tient à exprimer son soutien aux personnels et aux élèves des établissements qui sont victimes de faits de violence inadmissibles.

Elles demandent que

- des mesures de sécurisation des abords des établissements scolaires ainsi qu'en son sein soient prises par les autorités compétentes pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

- les vies scolaires bénéficient de moyens humains abondés afin de prendre en charge de les difficultés qui peuvent survenir.

- les établissements bénéficient d'équipes pluri-professionnelles complètes pour apporter aux élèves le soutien dont ils peuvent avoir besoin : AED, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation psychologues, assistantes sociales, médecins scolaires

- que l'administration apporte tout le soutien et toute la solidarité indispensable. Le droit de retrait doit être reconnu, la CHS de l'établissement doit être réunie, et le CHSCT départemental ou académique saisi dans les situations les plus graves, comme il doit l'être sur le cas du Lycée Diderot.

Une pétition intersyndicale est à signer ici : <http://ick.li/jteyHA>

Enseignants, AED, AVS, ATSS, NON-TITULAIRES :
Syndiquez-vous, ensemble on fait- bloc !

Nom Prénom
Adresse
Code postal Commune.....
Etablissement..... Fonction.....
Tel Mail.....